

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Site VL haute prevoté sur la commune principale de l'AIOT la haute prévoté, la cornuaille 49440 VAL D ERDRE AUXENCE.

La référence de votre dossier est A-3-JX8XD0AN et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 17/11/2023 à 10h48 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **40504876000012**

Organisme : **CERFRANCE PAYS DE LA LOIRE**

Fonction : **CONSEILLERE AGRICOLE**

## Personne morale

N° SIRET **50408702400015**

Raison sociale **GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN HAUTE PREVOTE**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**VAL D'ERDRE-AUXENCE**

**LA CORNUAILLE**

**49440 VAL D ERDRE AUXENCE**

## Signataire

Qualité : **ASSOCIE DU GAEC**

## Référent

Fonction : **ASSOCIE DU GAEC**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Site VL haute prevoté**

Description des activités :

**Site historique où était élevés des lapins ( arrêt en 2020-declaration cession réalisée aujourd'hui le 17/11/2023). bâtiment transformé en nurserie. L' ancien récépissé de 2012 est au nom de l'EARL DUPAS. L'earl s'est transformée en Gaec haute prevoté en 2022 ( le siret n'a pas changé/ juste une transformation). Il y a toujours des volailles sur le site ( 2 bâtiments) . Ils sont en agriculture biologique. ces deux bâtiments étaient déclarés pour 2\* 4400 poulets soit 8800 AE. seulement parfois, un des bâtiments peut recevoir des dindes soit un bâtiment à 7500 AE + l'autre bâtiment à 4000 poulets en AB ( et non plus 4400 en conventionnel) soit un total de 11500 AE sans changement de bâtiment. Nouvelle déclaration pour les vaches laitières aujourd'hui car en 2012, il y a avait moins de 50 vaches laitières et le site n'était à priori pas déclaré. Projet de changement de bâtiment des vaches laitières avec extension du bâtiment fourrage existant pour y loger les vaches laitières + les vaches taries. Le bloc traite et laiterie seraient éloignés de l'habitation de l'ancien exploitant. passage en robot de traite. Les génisses seraient logées dans l'ancien bâtiment des vaches. Sau de 110 ha. les vaches laitières sont aussi en agriculture biologique.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

**la haute prévoté, la cornuaille**

**49440 VAL D ERDRE AUXENCE**

X : 397951

Y : 6722163

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

## Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2111	2111-2	Elevage de volailles	Nombre d'emplacements 11500 Animaux-Eq	D	
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 75 u	D	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :  
**fumier de bovins, fumier de volailles et lisier de bovins**

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
049166523	GAEC HAUTE PREVOTE	1 à 16
Surface totale du plan d'épandage (en ha) <b>105</b>		
Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) <b>11500</b>		
A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) <b>11500</b>		
A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) <b>0</b>		
B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) <b>11500</b>		
B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) <b>0</b>		
Capacité de stockage des matières épandues (en mois) <b>4</b>		

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**collecte je trie ferme. seringues vétérinaires reprises par le vétérinaire. déchetterie pour le bois, cartons, verres, plastiques. ficelles et bâches reprises par la coopérative**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Il y a un étang à 300m vers le Nord et à 600 m / le long de la route départementale, il y a un poteau incendie**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :  
**extincteurs près des risques électriques ( armoire électrique) et risques combustible ( atelier)**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)